

Délégation départementale de l'Essonne

Directeur Général du groupe EMEIS
Siège social
12 rue de Jean Jaurès
92800 PUTAUX

A Evry-Courcouronnes, le 24 SEP. 2024

Lettre recommandée avec AR

N° 2 C 535 551 17749

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre du plan national d'inspection et de contrôle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un contrôle sur pièces de l'EHPAD « Résidence Les Trois Lions » (N°FINESS 91701457) a été réalisé le 09 juillet 2024 par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS).

Je vous ai adressé le 22 juillet 2024 le rapport que m'a remis la mission d'inspection, ainsi que les **8 prescriptions et 3 recommandations** que j'envisageais de vous notifier. Dans le cadre de la procédure contradictoire prévue aux articles L. 121-1 et L. 122-1 du Code des relations entre le public et l'administration, vous m'avez transmis 05 août 2024 vos éléments de réponse détaillés, ce dont je vous remercie.

Cependant, ces éléments de réponse ne permettent de lever que partiellement les mesures envisagées qui vous avaient été transmises. Aussi, je vous notifie à titre définitif les **7 prescriptions et 1 recommandation** récapitulées en **annexe** du présent courrier.

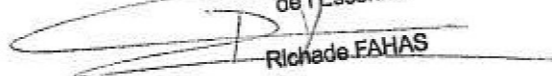
J'appelle votre attention sur la nécessité de transmettre à la Délégation départementale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé, les éléments de preuve documentaire permettant d'attester de la mise en place des mesures correctrices et de lever ces décisions de façon définitive.

Je vous remercie de bien vouloir adresser la copie de vos éléments de réponse par courrier à l'attention de _____, coordinatrice de cette mission d'inspection, à l'ARS IDF DD91, 6/8 rue Prométhée, 91000 Evry-Courcouronnes.

Je vous informe par ailleurs, qu'un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants la réception de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site <https://citoyens.telerecours.fr>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

9 / Le Directeur de la Délégation départementale
de l'Essonne – ARS -Ile-de-France

Directeur Adjoint
Délégation Départementale
de l'Essonne

Richard FAHAS

Julien GALLI

Copie :

Directeur de l'EHPAD « Résidence Les Trois Lions »
33 rue Albert Thomas
91560 Crosne

Annexe : Décisions définitives faisant suite au contrôle sur pièces réalisé le 08 juillet 2024 de l'EHPAD « Résidence Les Trois Lions » (N°FINESS 91701457), 91560 Crosne.

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre
P1 Prescription	Gouvernance	Conformité aux conditions de l'autorisation	Rétablir le taux de présence autorisé et financé.	E1	Renforcement des actions à visée commerciales. Annexe n°1 : démarches commerciales d'ouverture et rétroplanning.	<u>PREScription 1 MAINTENUE</u> Des éléments de preuve sur un taux d'occupation des places d'hébergement permanent en EHPAD supérieur à 95%.	L313-1 alinéa 4 du CASF et suivants.	3 mois
P2 Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	Produire un règlement de fonctionnement complet et conforme.	E2	Renforcement de fonctionnement présent et mis à jour en janvier 2021. Annexe n°2 : règlement de fonctionnement et livret d'accueil du salarié et le Code de conduite.	<u>PREScription 2 LEVEE</u>	R.311-35, R.311-36 et suivants.	
P3 Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	Recruter un MedCo intervenant sur site et établir son temps de travail conformément à la réglementation et au financement octroyé soit 6 vacations par semaine. Transmettre la fiche de poste du MedCo signée par les deux parties.	E3 R3	Présence d'un médecin coordonnateur en CDD pendant 3 mois (fin de contrat le 31/07/2024). Démarche de recrutement d'un médecin coordonnateur en CDI en cours. Dans l'attente du recrutement d'un médecin coordonnateur, le suivi est assuré par le Médecin Coordinateur régional en télé coordination. Annexe n°3 : offre de recrutement médecin coordonnateur.	<u>PREScription 3 MAINTENUE</u> Recrutement en cours.	D312-156 du CASF.	3 mois



P4	Prescription	Gouvernance	Animation et fonctionnement des instances	Mettre en place le conseil de la vie sociale (CVS) au sein de l'EHPAD)	E4	Mise en place du CVS prévu en septembre 2024. Organisation de réunion familles dans l'intervalle (mai 2024, 6 juillet 2024 et 1er août 2024). Annexe n°4 : calendrier prévisionnel de la mise en place du CVS et Compte rendu de la réunion du 1er août.	<u>PREScription 4 MAINTENUE</u> Le compte-rendu de la première réunion du CVS est attendu.	3 mois
P5	Prescription	Fonctions supports	Gestion des ressources humaines	Recruter les postes financés vacants.	E5	Démarche de recrutement active en collaboration avec le service des ressources humaines. Annexe n°5 : offres de recrutement postes vacants.	<u>PREScription 5 MAINTENUE</u> Recruter tous les postes financés de façon pérenne, soit : - 3 postes d'IDE - 12 postes d'AS/AES.	4 mois
P6	Prescription	Prises en charge	Gestion des ressources humaines	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation respectant les RBBP de la HAS.	E6	Plan de formation 2025 en préparation (selon, les entretiens professionnels réalisés et les priorités définies par l'équipe d'encadrement). Annexe n°8 : prévisionnel plan de formation 2025. Annexe n°7 : planning de mini formation second semestre 2024.	<u>PREScription 6 MAINTENUE</u> Feuilles d'émargement des formations réalisées en août et en septembre 2024 + Plan de formation 2025 avec budgets validés sont attendus.	1 mois
P7	Prescription	Prises en charge	Vie quotidienne - Hébergement	Former les professionnels aux troubles de la déglutition.	E7	Mini formation "troubles de la déglutition" prévue les 28 et 29 octobre 2024 dispensés par l'infirmière coordinatrice. Annexe n°7 : planning de mini formation du second semestre 2024.	<u>PREScription 7 MAINTENUE</u> Feuilles d'émargement de la participation des soignants à la formation est attendue.	2 mois



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

P8	Prescription	Prises en charge	Soins	Acquérir un contrat de maintenance pour vérifier son état de fonctionnement.	E8	Contrôle journalier, mensuel et annuel du défibrillateur réalisé par l'IDEC et tracé. Contrat de maintenance avec la société Bastide avec maintenance prévue sur le dernier semestre 2024 (pas de date communiquée à ce jour). Annexe n°10 : fiche de contrôle journalier du DAE. Annexe n°11 : fiche de contrôle mensuel du DAE. Annexe n°12 : fiche de contrôle annuel du DAE. Annexe n°13 : fiche de maintenance du DAE.	<u>PRESCRIPTION 8 MAINTENUE</u> Le contrat de maintenance est attendu.	Décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018	Immédiat
----	--------------	------------------	-------	--	----	---	---	--	----------



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence
R1 Recommandation	Gouvernance	Management et Stratégie	Former l'IDEC aux compétences de coordination soignante.	R1	IDEC titulaire d'un master 2 en Management des organisations sanitaires et sociales. Certification IDEC à prévoir sur le plan de formation 2025.	<u>RECOMMANDATION 1 LEVEE</u>	HAS "Qualité de vie en EHPAD, volet 1 : de l'accueil de la personne à son accompagnement", 2011 Ordre national des infirmiers, l'IDEC en EHPAD (site internet)
R2 Recommandation	Prises en charge	Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie	Transmettre la fiche de poste de l'IDEC datée et signée par les 2 parties.	R2	Annexe n°14 : attestation réussite Master 2. Annexe n°8 : prévisionnel du plan de formation 2025. Annexe n°15 : fiche de poste IDEC signé. Mise à jour des fiches horaires faite en juillet 2024. Annexe n°16 : fiche horaires IDE.	<u>RECOMMANDATION 2 LEVEE</u>	
R3 Recommandation	Relations avec l'extérieur	Coordination avec les autres secteurs	Conventionner avec une HAD.	R5	Prise de contact avec plusieurs HAD. RDV le 22 août 2024 avec l'HAD pour mise en place d'une convention et partenariat avec le réseau mobile générique.	<u>RECOMMANDATION 3 MAINTENUE</u>	